

## **Israël et la colonisation : les Etats-Unis déclarent forfait, C'est l'heure des sanctions.**

Principal allié d'Israël et principal organisateur des négociations entre Israël et « l'Autorité Palestinienne », les Etats-Unis ont officiellement annoncé aujourd'hui leur incapacité à faire admettre au gouvernement Netanyahu le préalable du gel de la colonisation de la Cisjordanie.

Chacun comprend bien que la poursuite de cette colonisation rend totalement invraisemblable l'idée d'un Etat palestinien viable, et annule l'objet même de la négociation, le territoire, la terre.

La déclaration des Etats Unis marque la fin des 10 ans de recherche d'un « compromis » par la méthode douce avec Israël. Etat qui n'a cessé de pratiquer pendant ces dix ans, la méthode dure : occupation, expropriation, colonisation, violation des droits humains, crimes de guerres...

L'Union Européenne ne peut plus échapper à ses responsabilités à présent. La colonisation est un crime au regard du droit international; La CIJ a confirmé l'illégalité du mur, et demandé des pressions contre Israël. Le rapport Goldstone a confirmé les crimes de guerre pendant l'opération « plomb durci »; crime de guerre est la qualification de l'arraisonnement meurtrier de la flottille Free Gaza dans les eaux internationales le 31 mai dernier.

L'accord d'association entre l'Union Européenne et Israël est soumis au respect de son article 2 par la clause conditionnelle du respect des droits humains. Aucun des produits israéliens, qu'ils proviennent des colonies ou non, ne peut prétendre légalement au bénéfice à ce jour de cet accord. L'Union Européenne doit suspendre immédiatement l'accord d'association avec Israël, sauf à considérer qu'elle accorde de fait à cet Etat une impunité permanente et une excuse absolutoire quels que soient ses crimes.

Ce que la communauté internationale peut faire de mieux pour la paix aujourd'hui c'est :

- prendre acte du refus israélien du minimum exigible pour de véritables négociations,
- constater l'échec de dix ans de tentatives internationales de compromis avec cet Etat qui se trouve aujourd'hui totalement «hors la loi»,
- en tirer toutes les conséquences et appliquer les sanctions qui s'imposent .

Tous les citoyens d'Europe doivent exiger l'application des sanctions prévues par le droit international. Toute organisation soucieuse de la défense des droits des peuples dans le monde doit exprimer une telle exigence.

Le bureau national de l'UJFP, le 8 décembre 2010

### SOMMAIRE

p.1 Les Etats-unis déclarent forfait

p.2-3 Déclaration de l'A.G. De l'UJFP

p.3 - Attentat contre l'église de Bagdad  
- Pour la libération de G. I. Abdallah

p.4  
- Interdit de boycotter  
- Match OL-Tel Aviv

p.5 -Sauver Mumia  
- Solidarité avec les militants de Tour

p.6 Quand la LDJ entend le mot « culture » ...

p.7 Des rabbins israéliens interdisent la vente de logements

p.8 Nous sommes tous les enfants d'Abraham !

# UJFP expression

**L'Assemblée Générale de l'UJFP s'est tenue à Paris les 13 et 14 novembre.**

(extraits)

## L'UJFP contre toutes les formes de racisme

L'UJFP est partie prenante des combats contre le racisme sous toutes ses formes et toutes les discriminations, pour que le « vivre ensemble » ait encore un sens, en France comme au Proche Orient, pour que des voix juives laïques et progressistes se fassent entendre.

Force nous est de constater que ce « vivre ensemble » s'est dégradé cette année encore, en France et en Europe comme au Proche Orient.

En France, la politique de stigmatisation des étrangers a connu de nouvelles progressions, la plus spectaculaire étant probablement la désignation des Roms comme population suspecte. Alors que de très nombreuses municipalités ne respectent pas les obligations légales en matière d'aires d'accueil des « gens du voyage », ce sont eux qui sont traqués. Face aux déclarations honteuses de Messieurs N. Sarkozy et B. Hortefeux cet été, nous saluons les déclarations courageuses des instances européennes et celles de l'Eglise de France, nous dénonçons le silence du CRIF et du Consistoire oublieux qu'ils sont du sort qui était celui des Juifs sous Vichy, occupés à la seule défense de la politique israélienne.

La politique du chiffre en matière d'expulsions se poursuit et la suspicion à l'égard de « l'étranger » vise à protéger les vrais responsables de l'insécurité sociale. De façon non moins systématique, se poursuit une politique de restriction des libertés publiques de tous, de maintien en détention abusif, de généralisation de la vidéosurveillance, d'atteinte aux droits des journalistes - une logique de criminalisation du mouvement social, de répression sans précédent. (...)

## L'UJFP pour le respect des droits des Palestiniens

Concernant la Palestine et le Proche Orient, l'UJFP lutte depuis sa fondation contre la politique de conquête systématique de la Palestine, de séparation (apartheid), d'expropriation des territoires et des biens des non-Juifs (Palestiniens, Bédouins).

Elle prône une paix entre Palestiniens et Israéliens fondée sur l'égalité des droits et la justice, affirme que seule l'application du Droit International permettra de mettre fin à ces injustices. Elle soutient les revendications légitimes du peuple palestinien, dispersé et cloisonné aujourd'hui entre territoires occupés de Cisjordanie et Gaza, Jérusalem Est, Israël (les « Palestiniens de « 48 »), celles des réfugiés tant dans les territoires occupés qu'au delà (Jordanie, Syrie, Liban,...) et celles des Bédouins dans le Néguev, dont les villages non-reconnus (comme el-Araqib) sont régulièrement rasés. (...)

## L'UJFP témoigne

L'Assemblée Générale a entendu les conclusions de la mission commune que l'UJFP a accomplie avec l'Association des Travailleurs Maghrébins en France (ATMF), l'association Immigration Développement Démocratie (IDD), la Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives (FTCR) en Israël/Palestine du 23 au 31 octobre dernier [dans le cadre du Forum mondial de l'Education] (...)

## L'UJFP dans le camp de la justice et du droit

L'UJFP et ses partenaires poursuivront leur travail en commun de façon plus systématique. Le Bureau national est mandaté pour en mettre au point les modalités. Nous participerons à la diffusion des travaux et conclusions du Forum Mondial de l'Education auquel nous avons participé. (...)

De façon dramatique, la « communauté internationale » accorde à Israël une totale impunité, malgré ses crimes de guerre et crimes contre l'humanité (imprescriptibles), minutieusement analysés dans le Rapport Goldstone. Mais l'ONU ne se donne pas les moyens de faire appliquer sa Charte ni même de sanctionner ses membres qui ne la respectent pas.

Nous notons à ce sujet que cela ne concerne pas que le Proche Orient : cette politique entre dans un processus alarmant de déstructuration du droit politique contenu dans la Charte des Nations Unies et il nous appartient de participer à la résistance à cette destruction des normes internationales.

Avec la même détermination qui nous porte à soutenir le BDS en France, nous lutterons contre la poursuite de jumelages de villes françaises avec des villes israéliennes parce qu'elles perpétuent le racisme et la discrimination à l'égard des Palestiniens, fussent-ils citoyens israéliens.

Notre combat pour la paix est inséparable d'exigences de respect des droits humains, du droit de tous les peuples à disposer d'eux mêmes. (...)

### Le sionisme contre le Droit des peuples et contre la Paix

C'est en cela qu'une parole juive doit se faire entendre contre la manipulation de l'histoire, de la mémoire et de l'identité juives dans la dénonciation de la politique menée par les gouvernements israéliens successifs, menant inexorablement la société israélienne dans une impasse criminelle et suicidaire.

Le sionisme, que des Juifs persécutés ont vécu comme un mouvement de libération nationale, a abouti à la création d'un Etat qui nie un peuple et ses droits, où domine une idéologie raciste construite sur une manipulation de l'Histoire, de la mémoire, des identités, des relations immémoriales entre Juifs et Arabes, entre juifs et musulmans, au Maghreb et au Moyen-Orient - manipulations que l'UJFP dénonce depuis sa création. Jamais une communauté juive ne pourra trouver la paix en poursuivant là cette aventure coloniale. Pire, en poussant les communautés juives du monde entier à un soutien incondicional, en prétendant faire accepter l'identité Juif = sioniste = soutien d'Israël malgré ses crimes avérés, c'est la garantie du développement de l'antisémitisme ici et là bas.

C'est cette parole que l'UJFP portera, y compris à chaque fois que nous le pourrons dans les prétoires où sont traînés ceux qui scandaleusement sont accusés d'antisémitisme par ceux qui sont les premiers responsables de sa résurgence. L'UJFP se félicite du jugement de Pontoise, soutiendra les recours contre le jugement de Bordeaux, sera présente à Mulhouse et Perpignan à l'occasion de prochains procès.

Enfin, la politique israélienne est un élément d'une situation au Proche Orient grosse de risques de guerre généralisée. La dénonciation d'Israël en tant que concepteur et exportateur de matériel de répression à grande échelle dépasse le seul soutien au peuple palestinien, doit retenir toute notre attention.

C'est pourquoi, l'UJFP continuera à participer aux mobilisations anti-guerre.

Bureau National de l'UJFP le 24 Novembre 2010

Texte intégral <http://www.ujfp.org/modules/news/article.php?storyid=834>

### **A propos de l'attentat contre l'église de Bagdad : Non au nettoyage ethnique !**

Ce que les néo-conservateurs américains appellent « la guerre permanente contre le terrorisme » s'est traduit par les occupations militaires continues, de l'Irak, de l'Afghanistan, comme par les nombreux crimes de guerre israéliens commis en toute impunité.

Cette politique a pour conséquence le renforcement des groupes terroristes et de la logique qu'ils prônent. Elle installe durablement le chaos dans les pays occupés avec son cortège d'exactions de corruption et d'horreurs, menaçant littéralement de désintégration les sociétés occupées.

C'est à partir de cette lecture qu'il est possible de comprendre l'attaque meurtrière de l'église de Bagdad visant les Chrétiens d'Irak. Nous leur exprimons ici notre plus vive sympathie et notre solidarité fraternelle. Les Irakiens chrétiens ont exprimé à plusieurs reprises et aussi, juste après l'attentat qui les a visés, leur volonté de se battre, avec tous leurs concitoyens, contre l'occupation et pour le rétablissement du droit dans leur société.

Les solutions de déracinement qui leur sont offertes par des puissances européennes comme la France, sont un piège aussi dangereux pour eux-mêmes que pour toute la société irakienne, dans lequel ils refusent de tomber.

De même, les Palestiniens chrétiens luttent avec toute la société palestinienne pour l'unité du peuple palestinien et refusent sa fragmentation en fonction des appartenances religieuses.

En Irak, en Palestine et partout ailleurs, nous refusons la division de populations selon des catégories religieuses ou ethniques, et les épurations ethniques. De telles solutions ne manquent pas de nous évoquer aussi, toutes proportions gardées, les appels de Sharon il y a quelques années, aux Juifs de France et d'Argentine à renoncer à leur nationalité et à leur société pour émigrer en Israël en arguant du développement de l'antisémitisme.

Bureau National de l'UJFP le 17 Novembre 2010

### **Pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah**

Le 24 octobre dernier, Georges Ibrahim Abdallah est entré dans sa 27<sup>e</sup> année de détention. Militant communiste arabe, il a été condamné à la réclusion à perpétuité pour des actions menées en solidarité avec le peuple palestinien, dont 15 ans de peine de sûreté. Or cela fait plus de 11 ans que cette peine de sûreté a été accomplie.

Il s'agit là encore d'un « deux poids deux mesures » dans la politique pénale du gouvernement français, d'un acharnement contre les condamnés qui, même quand ils ne présentent aucun risque, se voient maintenus en détention quand ils ne renient pas leur engagement.

L'Union Juive Française pour la Paix renouvelle sa demande d'une libération immédiate de Georges Ibrahim Abdallah.

30 novembre 2010

# Actualités du BDS

## Il est désormais interdit de boycotter

On a les victoires qu'on peut : Michèle Alliot-Marie a, il y a quelques mois, par une simple circulaire, commis un attentat juridique d'une rare violence contre l'un des moyens les plus anciens et les plus efficaces de la contestation des Etats par les sociétés civiles, à savoir le boycott. Le 12 février, la Chancellerie a eu cette idée extraordinaire selon laquelle tout appel au boycott des produits d'un pays n'était qu'une «provocation publique à la discrimination envers une nation», punie d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. Le ministère demande aux procureurs de la République d'assurer une répression «ferme et cohérente» de ces agissements.

Soyons justes : la paternité de cette brillante initiative revient au procureur général de Paris qui avait, dans son rapport de politique pénale 2009, suggéré que «les faits de boycott ou de provocation au boycott peuvent s'analyser, selon les espèces, soit en une provocation à la discrimination, soit en une discrimination ayant pour effet d'entraver l'exercice d'une activité économique». On peut rappeler les actions de ce type dans l'histoire : boycott du Royaume-Uni en 1930 initié par Gandhi contre la colonisation, boycott de l'Afrique du Sud dans les années 70 par les militants antiapartheid, boycott, à la même époque, par la communauté homosexuelle américaine d'une marque de bière qui refusait d'embaucher les gays ou, plus récemment, boycott des produits chinois par les soutiens de la cause tibétaine et des produits israéliens par les militants palestiniens... Pour l'ex-garde des Sceaux, il ne s'agit pas là d'entreprises de protestation et d'émancipation, souhaitables en démocratie, mais d'associations de malfaiteurs en vue d'attenter à la bonne marche du commerce, donc du monde.

La notion de discrimination ne peut s'entendre que d'une différence de traitement n'obéissant à aucun but légitime. Une action collective qui viserait à ne pas consommer de produits d'une entreprise parce qu'elle licencie ou délocalise sa production, ou d'un Etat parce qu'il maltraite ses minorités ne peut être qualifiée de discriminatoire, sauf à ôter aux consommateurs leur seul pouvoir, celui de ne pas de consommer n'importe quoi et n'importe comment. Que l'on se rassure : les Etats qui décideraient d'imposer un embargo à un pays étranger n'encourront pas les foudres de la loi pénale...

L'instrumentalisation d'un texte qui visait à combattre le racisme, le nationalisme et le sexisme est inadmissible, surtout lorsqu'elle vise à faire taire l'engagement citoyen. La circulaire en question, qui a su convaincre au moins un tribunal, constitue donc, pour la société civile, une régression d'une ampleur peu commune. Cette provocation s'est pour l'instant heurtée à un mur de silence. La pénalisation de la contestation est toujours une mauvaise nouvelle pour la démocratie. L'absence de contestation de la pénalisation, lorsque celle-ci ne répond à aucun autre objectif que celui de museler les peuples, n'en est pas une meilleure.

Benoist Hurel (Secrétaire général adjoint du Syndicat de la magistrature)

## Communiqué de presse Collectif 69 de soutien au peuple palestinien sur le match OL - Tel Aviv

C'est sous le beau mot d'ordre "RESPECT" de l'UEFA qui encadre le stade de Gerland en ce 7 décembre que des groupes organisés pro-israéliens ont agressé des militant(es) qui affichaient pacifiquement la banderole FREE PALESTINE en début de deuxième mi-temps.

Alors que les "stadiers" (en orange sur la vidéo) chargés de la sécurité enlevaient la banderole en tissu des mains des manifestants sans aucune résistance, un groupe organisé pro-israélien, qui surveillait la tribune, vêtu de blousons noirs, doté d'oreillettes, a surgi et frappé les manifestant(es) soutenant la Palestine. Les "stadiers" et la police ont eu du mal à s'interposer tant l'agression était violente.

<http://www.youtube.com/watch?v=rqYqsrEyhSE>

Affirmer la revendication de "Palestine libre" pour les militants c'était refuser que l'Etat d'Israël (curieusement participant à la coupe d'Europe) fasse oublier le cauchemar qu'ils font vivre en ce moment même au peuple palestinien au mépris des droits humains et du droit international, dans un match de foot "normal".

Notons qu'au moment même où se déroulait le match, les avions F16 effectuaient deux attaques aériennes dans la bande de Gaza, prison à ciel ouvert d'un million et demi de personnes et que des bulldozers détruisent des maisons palestiniennes pour les colonies israéliennes.

D'autres tentatives pro-israéliennes de communication s'abritant derrière le sport ont cours en ce moment. L'UEJF (étudiants juifs de France) et SOS racisme organisent la tournée de l'équipe de football de la ville israélienne d'Abou Gosh, baptisée "sport pour la paix".

Le collectif 69 de soutien au peuple palestinien s'élève avec force contre l'agression de militant(es) le 7 décembre et soutient totalement ces pacifistes dont plusieurs ont été blessés.

Il participera aux suites données à ces événements.

courriel : [palestine69@orange.fr](mailto:palestine69@orange.fr) <http://collectif69palestine.free.fr> Contact presse 06 86 83 90 82

# UJFP action

## Sauver Mumia, une urgence pour les droits humains

L'UJFP s'inscrit parmi ceux qui refusent le crime raciste prémédité que constitue la condamnation à mort de Mumia Abu Jamal.

En 1982 ce militant antiraciste, appartenant à l'organisation Black Panthers passe pour la première fois en procès pour le meurtre d'un policier avec un dossier d'accusation des plus légers. Nombre d'irrégularités s'accumulent au fil du procès (récusation de jurés noirs, propos racistes du juge, tentative d'influence sur le jury...). Depuis, malgré des preuves et des témoignages qui innocentent Mumia, l'affaire n'est jamais rejugée sur le fond. Grâce au combat du mouvement de solidarité et des avocats de Mumia, en 2008 un nouveau jugement a lieu sur la forme à la Cour d'appel fédérale mais sa culpabilité y est réaffirmée ainsi que la condamnation à mort. En avril 2009, la Cour suprême des Etats-Unis refuse la révision et renvoie devant la Cour fédérale en janvier 2010. D'ici moins d'un mois le verdict sera annoncé et il sera définitif.

Mumia, journaliste engagé surnommé depuis « la voix des sans-voix », car il n'a pas cessé depuis le couloir de la mort de dénoncer les injustices sociales et les scories de la ségrégation, n'a pas été arrêté au hasard. Son arrestation et sa condamnation se veulent un exemple de ce que peuvent risquer les militants aux Etats-Unis comme ailleurs. Notre solidarité avec Mumia est évidente, contre ce déni de justice et une manifestation barbare de racisme. Aujourd'hui son histoire nous interpelle ici aussi en France où, même si la peine de mort est heureusement abolie, nous connaissons une politique visant à criminaliser le mouvement social et à présenter les plus pauvres, surtout colorés, comme une menace.

UJFP 18/12/2010

*Site du collectif unitaire sur lequel on peut signer la pétition internationale: [www.mumiabujamal.net](http://www.mumiabujamal.net)*

## **HORTEFEUX se dit intéressé par la mairie de Vichy. Ce n'est pas une raison !** **Solidarité avec les militants de Tours**

Le 3 décembre 2010, quatre militant-e-s de la cause des Sans-Papiers comparaîtront devant le Tribunal correctionnel de Tours sur plainte de Brice Hortefeux, ministre de l'Intérieur.

Les quatre prévenu-e-s, (Jean-Christophe Berrier et Muriel El Kolli, du Collectif Soif d'Utopies, ainsi que Abd-El-Kader Aït-Mohamed et Chantal Beauchamp, du RESF37, sont accusés par le ministre de « diffamation publique contre une administration publique ».

En cause, un communiqué de presse daté du 12 février 2010, dans lequel les deux organisations alertaient l'opinion sur les soupçons qu'ils avaient de l'utilisation du fichier scolaire « Base-Elèves » pour le repérage des enfants sans-papiers et de leurs parents.

Les signataires du communiqué du 12 février comparaient ces méthodes de « chasse aux enfants » pour pouvoir expulser les parents à celles pratiquées sous l'Occupation.

L'UJFP se déclare totalement solidaire des inculpés de Tours et dénonce la procédure engagée par le Ministre de l'Intérieur comme abusive.

Malheureusement, le régime de Vichy n'est pas dans l'histoire de notre pays le seul à avoir pratiqué des expulsions, le seul à avoir mis en place des systèmes de fichage attentatoires aux libertés, le seul à avoir développé une xénophobie d'Etat.

Et ce serait un anachronisme abusif d'assimiler purement et simplement le régime Sarkozy au régime de Vichy, qui renvoie aussitôt au souvenir du génocide des Juifs, des Tziganes, et autres massacres de masse. Il n'empêche, il y a des analogies qu'il est parfaitement légitime de mettre en évidence. Et parmi les membres de l'UJFP plusieurs, enfants cachés pendant l'Occupation, nous invitent explicitement à faire ce rapprochement. Oui, aujourd'hui, en signant les arrêtés qu'ils signent, nous pensons que Ministres et fonctionnaires d'autorité commettent des "crimes de papier", c'est-à-dire qu'ils ne peuvent ignorer qu'ainsi ils envoient des hommes, des femmes et des enfants dans des pays où ils sont immédiatement en danger de mort. Le renoncement au droit d'asile déshonore la république. Ne pas le dire haut et fort serait en être complices. L'Union Juive Française pour la Paix remercie Jean-Christophe Berrier, Muriel El Kolli, Abd-El-Kader Aït-Mohamed et Chantal Beauchamp, pour leur action, et sera à leurs côtés lors de ce procès inique.

L'UJFP demande la relaxe pour les 4 de Tours, et invite toutes et tous à signer en ligne la pétition en ce sens :

**<http://baleiniers.org/la-petition>**

# réflexions

## Objet : Quand la LDJ entend le mot "culture", elle sort... ses nervis !

Paris, le 22 novembre 2010

à M. Brice Hortefeux

Monsieur le Ministre,

La « Ligue de défense juive » (LDJ) vient de se livrer à nouveau, ce dimanche, à des actes de pure violence extrême contre, cette fois, le Musée d'art moderne de la Ville de Paris qui accueille une exposition du grand photographe Kai Wiedenhöfer.

Cette exposition résulte d'un séjour et d'un travail de trois mois, sur place, du célèbre photographe après les tragiques événements de Gaza. Elle donne à voir des aspects effroyables – aussi bien humains que matériels – de l'offensive israélienne qui s'est abattue contre les populations de cette bande de terre palestinienne durant l'hiver 2008/2009.

Ce reportage, a été récompensé par de nombreux Prix internationaux. Ces distinctions n'ont pas empêché le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) de manifester, le 15 novembre dernier, son « indignation » contre ce qu'il qualifiait d'« acte de militantisme politique que ne devrait pas accepter le Musée d'art moderne de Paris, qui est sous la responsabilité de la ville de Paris ».

Coïncidence ? Six jours après cette attaque contre la liberté de création et d'expression, une bande de voyous se réclamant de la LDJ, encagoulés pour certains, a voulu détruire cette exposition, au risque d'endommager les œuvres de Picasso et de Matisse accrochées à proximité.

Les vigiles du Palais de Tokyo ont fort heureusement réussi à s'interposer, mais le musée a été fermé et l'accès à l'exposition également. Ce n'est pas acceptable.

Ce n'est pas la première fois que la LDJ mène ce type d'opération commando destructeur et aveugle mettant en cause des œuvres d'art notamment.

Et ce n'est pas la première fois que nous signalons que ce groupe extrémiste a été dissous, en raison de ses actes extrémistes violents d'un autre âge, aussi bien en Israël qu'aux Etats-Unis.

Faut-il vous rappeler que, le 7 avril 2002, l'un de ces voyous, qui se livraient à une « ratonnade », avait grièvement blessé d'un coup de poignard un commissaire de police ? Des complicités lui avaient permis de se réfugier en Israël. Là-bas, cinq ans plus tard, le même homme avait tué un père de famille palestinien de 35 ans de vingt-quatre coups de couteau...

Monsieur le Ministre, compte tenu de ce qui vient de se passer au Musée d'art moderne de la Ville de Paris nous vous demandons instamment :

1) d'assurer, par une présence policière adaptée, la protection de cette exposition qui doit se poursuivre en toute tranquillité. Rien ne serait pire que de céder à l'intimidation violente de la LDJ.

2) de diligenter une enquête sur les conditions dans lesquelles, après le communiqué du CRIF, ces individus, faute de pouvoir obtenir l'interdiction de cette exposition, ont cru pouvoir l'interdire eux-mêmes. Ils doivent être sanctionnés fermement par la justice de notre pays. Ces malfrats de la politique nuisent évidemment à la communauté dont ils se réclament et dont ils ternissent terriblement l'image. Votre collègue Michèle Alliot-Marie, lorsqu'elle était ministre de la Justice et Garde des Sceaux, a demandé incroyablement aux Parquets de poursuivre des militants pourtant pacifistes et antiracistes pour « provocation publique à la discrimination ». Si les nervis, violents et racistes, de la LDJ n'étaient pas poursuivis, votre gouvernement tout entier serait légitimement soupçonné de pratiquer au minimum un intolérable « deux poids deux mesures ».

3) De décider, au vu de l'ensemble des « actions radicales » menées systématiquement par ce groupuscule, de dissoudre la LDJ, qui, depuis longtemps, ne devrait pas avoir pignon sur rue dans notre pays. Il est temps, plus que temps, que cette décision s'impose.

Dans l'attente de décisions rapides de votre part,

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Claude Lefort, Député honoraire  
Président de l'AFPS

# réflexions

Amnesty International communiqué de presse :

## **DES RABBINS ISRAÉLIENS INTERDISENT LA VENTE ET LA LOCATION DE LOGEMENTS AUX NON-JUIFS**

Mardi 7 décembre, Amnesty International a condamné un jugement religieux signé par plusieurs dizaines de grands rabbins municipaux d'Israël qui interdit la location et la vente de logements aux non-juifs.

*« Ce jugement rendu par des responsables religieux employés par l'État d'Israël, dont les salaires sont payés avec des fonds publics, vise manifestement les citoyens palestiniens, qui représentent 20 % de la population israélienne, et met en évidence la discrimination permanent que ceux-ci subissent en matière de logement et dans d'autres domaines », a déclaré Philip Luther, directeur adjoint du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International.*

Bien que cette décision ne fasse pas partie de la politique gouvernementale officielle, parmi les rabbins qui l'ont rendue figurent l'influent Shmuel Eliyahu, grand rabbin de Safed, et ses homologues d'un certain nombre d'autres villes et municipalités d'Israël, dont tous sont dans les faits des fonctionnaires.

En octobre, le rabbin Eliyahu a écrit une lettre enjoignant aux juifs de ne pas vendre ni louer d'appartements à des non-juifs, apparemment en réaction aux demandes d'étudiants arabes cherchant un logement en vue de suivre des cours dans une université locale. Ce courrier a été signé par 18 autres rabbins.

*« Le message que ces recommandations envoient aux citoyens palestiniens partout en Israël ne pourrait être plus clair : la discrimination envers les Palestiniens cherchant un logement est soutenue par les autorités religieuses », a souligné Philip Luther.*

La lettre du rabbin Eliyahu demandait également que des mesures soient prises contre les juifs qui louent ou vendent des logements à des citoyens palestiniens d'Israël.

Elle contenait notamment le passage suivant : *« Les voisins et connaissances [d'un juif qui vend ou loue à un arabe] doivent prendre leurs distances de lui, s'abstenir de faire des affaires avec lui, lui refuser le droit de lire la Torah et l'[ostraciser] d'autres façons similaires jusqu'à ce qu'il revienne sur cet acte néfaste. »*

En novembre, le ministre israélien chargé des minorités a demandé que le ministre de la Justice enquête sur le rabbin Eliyahu pour incitation, en vue de le suspendre de son poste de rabbin municipal.

À la connaissance d'Amnesty International, le ministre de la Justice n'est pas intervenu à cet égard.

*« Le gouvernement israélien, en tant que partie à des traités internationaux relatifs aux droits humains qui interdisent la discrimination fondée sur la race, l'appartenance ethnique ou la religion, doit désavouer cet appel émis par d'éminents rabbins, prendre des mesures disciplinaires à l'encontre du rabbin Eliyahu et des autres fonctionnaires prônant le racisme, et s'efforcer de faciliter l'accès des citoyens palestiniens d'Israël au logement et à l'enseignement supérieur », a ajouté Philip Luther.*

7 décembre 2010

**Plus de textes, plus d'infos**

Sur [www.ujfp.org](http://www.ujfp.org)

# Hommage

## Nous sommes tous les enfants d'Abraham

Abraham Serfaty nous a quittés. Certains d'entre nous l'ont connu, d'autres l'ont côtoyé, nous avons tous lu un jour au moins un de ses livres ou un de ses articles.

Ce militant marxiste révolutionnaire laissera dans nos cœurs et nos esprits la trace indélébile d'une pensée exigeante au service du combat anticolonialiste, pour la justice et l'égalité, lui qui a payé pour ce combat un prix bien trop élevé dans les terribles prisons marocaines.

Anticolonialiste, il a soutenu toutes les luttes pour l'autodétermination : celle du Sahara comme celle de la Palestine.

Juif - Arabe, il n'a cessé d'affirmer qu'il puisait dans cette identité à la fois la motivation et les armes pour ce combat. Il a choisi avec d'autres de rester citoyen marocain dans son pays, et nous permet de continuer à lutter pour le maintien de l'identité millénaire juive arabe, détruite par la colonisation passée et le post colonialisme contemporain.

Il nous laisse un modèle de citoyenneté responsable et obstinée, pour le Maroc, pour la France et ailleurs. Il nous a aussi ouvert un chemin : lutter ensemble pour l'égalité, contre le colonialisme. L'Union Juive Française pour la paix, l'Association des travailleurs maghrébins en France et La Fédération tunisienne des Citoyens des deux rives, assurent la famille et les amis d'Abraham de leur soutien et de leur amitié.

L'UJFP, l'ATMF et la FTCTR poursuivront cette lutte commune pour la justice et l'égalité partout, et notamment pour la reconnaissance de tous les droits du peuple palestinien, en s'inspirant du courage et de la volonté inébranlables de cet «insoumis».

communiqué ATMF FTCTR UJFP le 25/11/2010

### **Qui sommes nous ?**

L'Union Juive Française pour la Paix (UJFP) a été fondée à Paris en avril 1994 - lors de la fête de Pessah de l'an 5754 – comme section de l'Union Juive Internationale pour la paix (UJIP) disparue depuis. Elle est aujourd'hui membre de la Fédération des Juifs européens pour une Paix juste (EJJJP). Conscients de nos histoires, nous assumons notre rôle d'agir pour « créer un monde meilleur ».

Le sionisme a abouti à la création de l'Etat d'Israël qui nie le peuple palestinien et ses droits.

Le conflit entre Israéliens et Palestiniens ne peut donc être résolu qu'en mettant un terme à la domination d'un peuple par un autre, par la mise en œuvre du droit à l'autodétermination pour le peuple palestinien et du droit de créer son propre État indépendant. Aucune solution juste et durable n'est possible sans un retrait total d'Israël de tous les territoires qu'il occupe depuis 1967 et sans le droit au retour des réfugiés palestiniens.

La forme étatique que les peuples de la région établiront dépendra de leur volonté et de l'évolution de leurs relations. Nous militons pour qu'elles évoluent dans le sens de l'égalité des droits de tous les habitants, d'une coopération mutuelle et d'une justice sociale ouvrant la voie à la paix.

L'UJFP regroupe des membres, Juifs ou non, qui œuvrent ensemble

– pour le « vivre ensemble » en France comme au Proche Orient,

– pour que des voix juives laïques et progressistes se fassent entendre,

et sont partie prenante des combats contre tous les racismes et toutes les discriminations.

**UJFP 21, ter rue Voltaire, 75011 Paris 06 68 12 78 21**  
**e-mail: [contact@ujfp.org](mailto:contact@ujfp.org)**

Directeur de publication: A. Rosevègue  
imprimerie spéciale